

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

de la quatre cent quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 4 décembre 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 19 FÉVRIER 2018**

**Procès-verbal de la quatre cent quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 4 décembre 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante		X
VACANT Membre socio-économique		

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :****PRÉSENT****ABSENT**

GIROUX, Jacques  
 Directeur général de la Fondation de l'UQO

X\*

LAPOINTE, Geneviève  
 Agente de recherche – Décanat des études

X\*

ROCHEFORT, Odette  
 Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

ROY, André J.

X

**ATTACHÉE D'ASSEMBLÉES :**

AUGER, Mireille  
 Attachée d'administration

X

**INVITÉES :**

LEGAULT, Lise  
 Directrice du Service des finances

X (point 5.1)

MAYRAND-LECLERC, Martine  
 Professeure au Département des sciences infirmières

X (point 6.1)

\*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :
  - 3.1. Quatre cent troisième (30 octobre 2017) réunion
    - 3.1.1. Approbation
    - 3.1.2. Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
  - 4.1. Quatre cent huitième (23 octobre 2017) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires administratives et financières
  - 5.1. Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018
  - 5.2. Orientations budgétaires 2018-2019
- 6.- Affaires générales et corporatives
  - 6.1. Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet concernant la création de programmes en santé
  - 6.2. Information de la présidente
  - 6.3. Information du recteur
  - 6.4. Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre
  - 6.5. Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2018
  - 6.6. Modifications du *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO*
- 7.- Affaires académiques
  - 7.1. Émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle
  - 7.2. Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en écologie et environnement
  - 7.3. Modification aux conditions d'admission des programmes de majeure en rédaction professionnelle (6442) et de certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442)
  - 7.4. Modification aux conditions d'admission des programmes de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101), de majeure en traduction professionnelle (6083) et de certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)

- 7.5. Adhésion de l'Université Québec en Outaouais (UQO) comme membre universitaire de l'Institut en génie de l'énergie électrique (IGEE)
- 7.6. Ouverture des admissions à la majeure en économique et à la concentration en économique au baccalauréat en sciences sociales (7849)
- 7.7. Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département des sciences infirmières
- 7.8. Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles
- 7.9. Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social
- 7.10. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
- 7.11. Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019
- 8.- Nominations
  - 8.1. Démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant
  - 8.2. Nomination d'étudiants à la commission des études
  - 8.3. Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
  - 10.1 Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
    - 10.1.1 *Subvention pour l'année 2017-2018 - Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU) 2017-2022*
    - 10.1.2 *Financement de l'effectif étudiant du programme de baccalauréat en écologie et environnement de l'Université de Québec en Outaouais*
- 11.- Prochaine réunion (19 février 2018)
- 12.- Clôture de la séance

## 2.- **Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

## 3.- **Procès-verbal :**

### 3.1. **Quatre cent troisième (30 octobre 2017) réunion**

#### 3.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent troisième (30 octobre 2017) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

**Point 5.1** (p. CA-6) : remplacer le quatrième paragraphe par « Un membre questionne le faible taux de demandes émanant du Département des sciences comptables et du Département des sciences administratives versus le grand nombre de professeurs desdits départements. Le président du CER convient que cela constitue une préoccupation et qu'il pourrait y avoir des manquements à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*. Il a déjà contacté ces départements et des responsables de programmes de

cycles supérieurs pour les sensibiliser à l'importance de l'approbation éthique. »

**Point 5.2** (p. CA-6) : rectifier les dates de la planification stratégique pour 2016-2020.

### **3.1.2. Affaires en découlant**

Le recteur, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent troisième (30 octobre 2017) réunion, les suites régulières ont été données.

## **4.- Entérinement des décisions de la :**

### **4.1. Quatre cent huitième (23 octobre 2017) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent huitième (23 octobre 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

## **5.- Affaires administratives et financières**

*Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, est présente pour le traitement du point 5.1.*

### **5.1. Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018**

#### **I OBLIGATIONS**

L'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'UQO qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

#### **II TABLEAU SOMMAIRE**

Le comité du budget propose un budget révisé déficitaire de 728,4 k\$ pour l'année 2017-2018 et malgré le déficit proposé, afin de respecter les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, l'équilibre budgétaire est toujours visé en fin d'année.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2017-2018 ainsi que les données comparatives afférentes :

	<b>Budget initial</b>	<b>Budget révisé</b>	<b>Écart</b>
	<b>2017-2018</b>	<b>2017-2018</b>	
	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>
Produits	85 297,0 \$	85 855,8 \$	558,8 \$
Charges	87 000,4	86 584,2	( 416,2)
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>( 1 703,4 \$)</b>	<b>( 728,4 \$)</b>	<b>975,0 \$</b>

#### **III FAITS SAILLANTS**

Voici les principaux faits saillants de la révision budgétaire.

##### **1. Effectif étudiant**

L'effectif étudiant prévu pour 2017-2018 est de 5 027 EEETP (effectif étudiant en

équivalence au temps plein). Si on compare l'effectif étudiant prévu au budget révisé à celui prévu au budget initial 2017-2018 (5 216 EEETP), on obtient une diminution estimée à 3,62 %.

## 2. Subvention

La hausse de la subvention est principalement attribuable au réinvestissement annoncé au budget 2017-2018 du Gouvernement du Québec qui excède la réduction de financement résultant de la diminution de l'effectif prévu.

La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), puisque l'effectif étudiant est en diminution. Le lissage a permis d'atténuer grandement l'impact de la diminution de l'effectif étudiant sur le financement de l'année courante.

Le MEES a annoncé un nouveau financement pour la formation d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Cette nouvelle enveloppe permet d'absorber des dépenses qui étaient prévues au budget initial ainsi que des demandes budgétaires soumises dans le cadre de la préparation du budget révisé.

## 3. Produits

Les produits sont en hausse de 558 800 \$ et celle-ci est attribuable à l'augmentation de la subvention et des produits provenant des forfaitaires des étudiants internationaux.

## 4. Charges

Les prévisions de charges ont été revues en fonction des nouveaux éléments connus qui pouvaient les influencer de manière significative d'ici la fin de l'année financière. Les charges sont en baisse de 416 200 \$ par rapport au budget initial et cette baisse est entièrement attribuable à la masse salariale qui représente 81.69 % du budget. La révision à la baisse de l'effectif étudiant entraîne, entre autres, une réduction des coûts de la masse salariale des chargés de cours. Les autres charges qui correspondent à 18.31 % du total des charges et qui comportent de nombreux coûts incompressibles ont quant à elles été augmentées de 232 300 \$.

De plus, le Ministère a annoncé, sous réserve de la décision annuelle du Conseil du trésor, une mesure visant à donner une marge de manœuvre additionnelle pour l'utilisation du financement de maintien d'actifs, et ce pour une dernière année. Cette mesure offre la possibilité d'affecter un maximum de 45 % du montant total de l'enveloppe du maintien des actifs, excluant le financement du déficit du maintien des actifs, à l'achat de mobilier, d'appareillage, d'outillage et d'équipement capitalisables. L'UQO satisfait aux exigences du Ministère pour avoir recours à cette mesure d'assouplissement pour une somme de 973 300 \$ (1 008 500 \$ au budget initial).

## ANNEXES

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance :

- Annexe 1 : Prévisions budgétaires révisées 2017-2018
- Annexe 2 : Charges par centre de responsabilité
- Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget initial de l'année 2017-2018
- Annexe 4 : Résolution 400-CA-6063
- Annexe 5 : Résolution 409-CX-1840

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances répondent aux questions de clarification et de compréhension de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- les explications liées à la diminution de la masse salariale des personnes chargées de cours;

- les explications justifiant le montant alloué aux frais administratifs;
- les mesures prises pour permettre aux départements et modules d'offrir un service optimal auprès des futurs étudiants pour améliorer le taux d'inscriptions.

*Madame Legault quitte la séance.*

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 2) d'adopter la résolution 404-CA-6147 concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

## **5.2. Orientations budgétaires 2018-2019**

Dans le cadre de la préparation du budget 2018-2019, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le MEES, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2018-2019 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la réalisation du plan stratégique 2016-2020;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le projet de consolidation du campus de Gatineau;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme, notamment par l'offre de nouveaux programmes et par la recherche de financement pour un nouveau pavillon;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe.

La troisième orientation est modifiée en séance par : « Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes, plus particulièrement dans les domaines de la santé, et en soutenir la mise en œuvre ». Ce changement reflète la préoccupation du conseil non seulement en matière de développement de nouveaux programmes, mais aussi de leur mise en œuvre.

Les membres discutent aussi de l'exploration de moyens pour augmenter l'effectif étudiant de même que pour bonifier les sources de revenus.

Le recteur et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche rappellent que diverses actions ont été prises pour redresser la baisse des inscriptions. Le registraire ainsi que le Décanat des études travaillent notamment de concert avec les modules pour identifier les problématiques et y remédier. Le Comité institutionnel pour une culture d'excellence en enseignement est également mis à contribution. Un suivi des résultats de ces travaux sera présenté au conseil au cours d'une prochaine rencontre.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6148 concernant les orientations budgétaires 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires générales et corporatives**

### **6.1. Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet concernant la création de programmes en santé**

*Madame Martine Mayrand-Leclerc, professeure au Département des sciences infirmières, est présente pour le traitement du point 6.1.*



Le document intitulé *Développement des programmes en santé en Outaouais* est déposé en séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de l'observatrice régulière.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

*Madame Mayrand-Leclerc quitte la séance.*

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 08, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 45.

## **6.2. Information de la présidente**

Elle fait savoir qu'elle a participé aux cérémonies de la collation des grades qui se sont déroulées à Gatineau et à Saint-Jérôme, les 4 et 19 novembre dernier. La fierté des diplômés et de leur famille ainsi que la qualité et la diversité des allocutions, notamment des docteurs *honoris causa*, ont fait de ces événements importants une réussite.

## **6.3. Information du recteur**

### Programmes en santé

Il est envisagé de présenter au MEES un plan de développement de cinq ans, similaire à celui réalisé à l'Isfort. Les représentants du MEES, reçus à l'UQO les 14 et 15 novembre 2017, se sont d'ailleurs montrés enchantés par les réalisations d'une université de la taille de l'UQO et par l'excellent calibre de la recherche.

### Projet d'édification d'un nouveau pavillon

Le plan et les projets ont été présentés à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine, madame Hélène David. Les programmes devront être mis en œuvre pour obtenir le financement nécessaire à la construction d'un pavillon. Le pavillon Lucien-Brault doit également être vendu et l'autorisation du MEES est attendue pour ce faire.

### Congrès 2019 de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)

Le recteur fait savoir que l'UQO a reçu la visite, le 13 novembre 2017, de la délégation de l'ACFAS, et ce, en prévision de la tenue du 87<sup>e</sup> congrès en 2019 dont l'UQO sera l'hôte. La délégation s'est dite ravie par les installations de l'UQO et du Cégep de l'Outaouais.

### Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO)

Une première rencontre s'est tenue et tous se sont montrés satisfaits des travaux amorcés. L'arrivée de nouveaux préfets a différé la signature de l'entente avec les quatre MRC concernées, lesquelles doivent la soumettre à leur conseil d'administration. Le lancement officiel de l'ODO devrait se faire par la suite, soit au cours de l'hiver 2018.

### Collation des grades

Le recteur souligne également le succès des cérémonies de la collation des grades 2017.

## **6.4. Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre**

Conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et

l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Mario Lepage affecté au poste de doyen de la gestion académique.

Le contrat de monsieur Lepage a débuté le 2 mai 2016 et prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2018, le tout tel qu'en fait foi la résolution 390-CA-5954. Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Donc, afin de pouvoir statuer sur l'octroi de la sécurité d'emploi, il est nécessaire, en premier lieu, de prendre une décision sur l'issue du terme du premier contrat de monsieur Mario Lepage. Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Suite à la présentation et aux discussions, un amendement à la résolution est proposé. Le vote étant demandé à cet égard, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 – Contre : 8 – Abstention : 1) de rejeter la proposition d'amendement.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 3 – Abstention : 3) d'adopter la résolution 404-CA-6149 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre; laquelle est jointe en appendice.

#### **6.5. Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2018 (à huis clos)**

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2018, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômé – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Lisette Blouin-Monfils, membre du conseil d'administration représentant les diplômés, Robert Bilterys, doyen de la formation continue et des partenariats, Frédérique Delisle, membre socio-économique du conseil d'administration, Marie-Josée Goulet, professeure, Vickie Bois, diplômée, et Samantha Villeneuve, étudiante. Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 28 août et le 28 novembre 2017, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Ces distinctions seront décernées dans le cadre du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendra au printemps 2018.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures qu'il a reçues de la part du comité, soit deux candidatures pour la *Médaille Gérard-Lesage*, et une candidature pour chacune des trois autres distinctions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de l'observatrice régulière.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6150 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2018 **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2018)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6151 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2018 **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2018)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6152 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2018 **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2018)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6153 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2018 **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2018)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6154 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2018 **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2018)**; laquelle est jointe en appendice.

#### **6.6. Modifications du Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO**

Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* (L.R. Chapitre P-38.01), l'Université avait adopté un règlement sur la protection des non-fumeurs. Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 1992 puis a été modifié le 29 février 2016.

La nouvelle *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*, adoptée le 26 novembre 2015, impose à tous les établissements d'enseignement collégial ou universitaire de faire adopter, par leur conseil d'administration, une réglementation en vue de la création d'environnements totalement sans fumée. Cette réglementation doit tenir compte des orientations ministérielles communiquées par le ministre et elle doit être adoptée dès l'automne 2017.

Afin de répondre à ces orientations ministérielles qui indiquent que la réglementation devra comporter les trois grands objectifs suivants : la création d'environnements sans fumée, la promotion du non-tabagisme et favoriser l'abandon du tabagisme chez les étudiants et le personnel, une modification au règlement actuel est essentielle.

Le comité santé, sécurité et prévention a été consulté relativement aux modifications proposées suivant les orientations ministérielles.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le choix de la date du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour faire de l'UQO un établissement sans fumée sur l'ensemble de ses campus s'explique notamment par l'ampleur des mesures à mettre en place pour assurer l'application de cette réglementation en tout temps et sur tout l'espace occupé par l'ensemble de ses campus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6155 concernant le *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée* à l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

### **7.- Affaires académiques**

#### **7.1. Émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre l'attestation d'études à l'étudiante qui a satisfait aux exigences des programmes courts de

deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6156 concernant l'émission d'une attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

### **7.2. Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en écologie et environnement**

Le 30 octobre 2017, le conseil d'administration approuvait l'ouverture des admissions au projet de baccalauréat en écologie et environnement sous réserve de l'approbation du financement de l'effectif étudiant par le MEES. L'admission des premiers étudiants est prévue pour l'automne 2018.

Le présent projet de modification des conditions d'admission fait suite à une consultation auprès du Bureau du registraire. Les modifications proposées visent à harmoniser les exigences entre les différentes bases d'admission au programme, à améliorer certaines formulations et à corriger des éléments redondants.

Lors de sa réunion du 16 novembre 2017, le projet a reçu un avis favorable de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6157 concernant la modification aux conditions d'admission au baccalauréat en écologie et environnement; laquelle est jointe en appendice.

### **7.3. Modification aux conditions d'admission des programmes de majeure en rédaction professionnelle (6442) et de certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442)**

Ce projet vise à simplifier la formulation, l'interprétation ainsi que la compréhension des énoncés des conditions d'admission par les candidats intéressés à suivre ces programmes offerts par le Module des lettres et leur opérationnalisation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6158 concernant la modification aux conditions d'admission des programmes de majeure en rédaction professionnelle (6442) et de certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442); laquelle est jointe en appendice.

### **7.4. Modification aux conditions d'admission des programmes de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101), de majeure en traduction professionnelle (6083) et de certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)**

Ce projet vise à simplifier la formulation, l'interprétation ainsi que la compréhension des énoncés des conditions d'admission par les candidats intéressés à suivre ces programmes offerts par le Module des lettres et leur opérationnalisation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6159 concernant la modification aux conditions d'admission des programmes de baccalauréat en traduction et en rédaction (7101), de majeure en traduction professionnelle (6083) et de certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083); laquelle est jointe en appendice.

### **7.5. Adhésion de l'Université Québec en Outaouais (UQO) comme membre universitaire de l'Institut en génie de l'énergie électrique (IGEE)**

L'IGEE a été créé en 2002 par un « regroupement de six (6) universités et les industries autour d'un projet de formation d'une main-d'œuvre spécialisée en génie de l'énergie électrique. Cette formation répondait à des besoins clairement identifiés par l'industrie », et ce, comme stipulé au plan stratégique 2015-2018 de l'IGEE.

À ce jour, l'Institut incorpore les universités suivantes : les universités McGill et Concordia, l'Université de Sherbrooke, Polytechnique Montréal, l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

En vertu de l'article 4.2 du projet de convention entre l'UQO et l'IGEE, devenir membre de l'IGEE implique que l'UQO convient notamment :

- d'inscrire la formation spécialisée en génie de l'énergie électrique dans son programme de cours, sous la forme d'une option, d'une concentration ou d'un programme spécial, ou toute autre forme appropriée;
- de contribuer à l'implantation et au fonctionnement de l'IGEE selon les paramètres du Plan d'affaires dont notamment la participation au développement du programme de formation et l'engagement de prendre en charge et d'enseigner des cours en génie de l'électricité, que ce soit dans les locaux de l'Université ou les locaux de l'IGEE;
- de mettre à la disposition des étudiants inscrits à l'option, concentration ou formation en génie électrique, la formation offerte par l'IGEE;
- de faire la promotion dans son établissement de la formation IGEE, et de mettre à la disposition des étudiants le matériel promotionnel.

Lors du processus de négociation entamé en vue de la signature du protocole, la commission des études de l'UQO a approuvé le 7 septembre 2017, par la résolution 343-CE-2699, les descriptifs de cours suivants : GENXXXX *Comportements de réseaux électriques*, GENXXXX *Électricité industrielle*, GENXXXX *Réseaux de distribution*, GENXXXX *Protection des réseaux électriques*, GENXXXX *Appareillage et matériaux*.

La signature du protocole entre l'IGEE et l'UQO est un prérequis à l'adhésion de l'UQO (programme de baccalauréat en génie électrique) comme membre universitaire de l'IGEE.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6160 concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) comme membre universitaire à l'Institut en génie de l'énergie électrique (IGEE); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.6. Ouverture des admissions à la majeure en économique et à la concentration en économique au baccalauréat en sciences sociales (7849)**

Le projet vise à élargir l'offre de programmes en économique en Outaouais, par la création d'une majeure en économique et d'une concentration en économique au baccalauréat en sciences sociales. Il s'inscrit dans la poursuite du déploiement des sciences sociales à l'UQO et donne suite à la recommandation 6 portant sur le développement de programmes en économie du rapport d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences sociales. Il complète aussi l'offre de formation en économique à l'UQO.

La mise en œuvre de la majeure et de la concentration en économique n'entraîne l'ajout d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

La commission des études, lors de sa réunion du 16 novembre 2017, a formulé un avis favorable relativement au projet.

Les règles d'approbation du MEES aux fins de financement des programmes, prévoient une évaluation de la qualité des programmes par le Bureau de coopération universitaire (BCI) pour tous nouveaux programmes de grades. Il incombera donc au Ministère de déterminer le caractère « nouveau » de la concentration en économique au baccalauréat en sciences sociales. L'ouverture des admissions de la concentration est donc assujettie à la confirmation de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisant, aux fins de financement de l'effectif étudiant, la mise en œuvre du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6161 concernant l'ouverture des admissions à la majeure en économique et à la concentration en économique au baccalauréat en sciences sociales (7849); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.7. Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département des sciences infirmières**

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande la prolongation du contrat d'embauche de monsieur Gilles Coulombe à titre de professeur suppléant en gestion des soins infirmiers.

En juin 2017, le conseil d'administration donnait suite à une recommandation d'embauche de monsieur Gilles Coulombe jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis, monsieur Robert Bilterys s'est vu octroyer le poste de doyen du DFCP. Son poste de professeur demeurant non comblé, il est demandé de continuer à bénéficier des services du professeur Coulombe pour un trimestre additionnel.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter la prolongation du contrat de monsieur Gilles Coulombe jusqu'au 30 avril 2018.

Un membre estime que le contrat d'un professeur suppléant ne peut être prolongé, et ce, en vertu de la Convention collective de travail du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQO. Il suggère d'amender la résolution. Le recteur souligne que la proposition est conforme à la convention collective puisqu'il s'agit de la prolongation d'un contrat de moins de deux ans et non d'un renouvellement.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 10 – Contre : 1 – Abstention : 3) d'adopter la résolution 404-CA-6162 concernant la prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département des sciences infirmières (**Gilles Coulombe**); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.8. Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'écologie chimique et chimie des produits naturels », le Département des sciences naturelles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences naturelles recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Serge Lavoie à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « sciences naturelles » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6163 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles (**Serge Lavoie**); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.9. Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'organisation communautaire », le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Isabelle Marchand à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « organisation communautaire » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6164 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (**Isabelle Marchand**); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.10. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du

« marketing », le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite au rapport du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Anna Margulis à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « marketing » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6165 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (**Anna Margulis**); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.11. Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019**

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2018-2019, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2018-2019 est fixé à 261.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019 a été soumis à la commission des études pour recommandation au conseil d'administration, le 16 novembre 2017 (résolution 345-CE-2735).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2017-2018 :

#### **Département des sciences de l'éducation, Département des sciences infirmières, Département de psychoéducation et psychologie, Département de travail social, Département de sciences sociales, École multidisciplinaire de l'image**

- aucun changement;

#### **Département des sciences administratives**

- maintien des 41 postes;
- 1 poste dans le champ disciplinaire du droit à Saint-Jérôme transféré à Gatineau;
- 1 poste dans le champ disciplinaire du marketing transféré au champ disciplinaire des opérations et de l'information (date de dotation à déterminer);

#### **Département de relations industrielles**

- Ce département compte 18 postes au 1<sup>er</sup> mai 2018;
- Un poste sera transféré du Département des relations industrielles au Département des sciences naturelles le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

#### **Département de sciences comptables**

- Ce département compte 13 postes au 1<sup>er</sup> mai 2018;
- Le poste occupé par Marie Fontaine sera transféré à Saint-Jérôme le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

- Deux postes de Gatineau seront transférés à Saint-Jérôme en cours d'année (comptabilité financière et comptabilité et contrôle de gestion);

#### **Département des études langagières**

- Ce département compte 8 postes au 1<sup>er</sup> mai 2018;
- Un poste sera transféré du Département des études langagières au Département d'informatique et d'ingénierie – secteur informatique le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

#### **Département d'informatique et d'ingénierie**

- Ce département compte 20 postes au 1<sup>er</sup> mai 2018;
- Ajout d'un poste au champ disciplinaire de la sécurité informatique le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

#### **Département des sciences naturelles**

- 2 postes à intégrer;
- 1 nouveau poste à doter dans le champ disciplinaire éco informatique et modélisation.

Suite à la présentation, le recteur et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche répondent aux questions de clarification et de compréhension de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne l'ouverture des admissions des programmes en sciences comptables au campus de Saint-Jérôme et les données prises en considération autre que les résultats de la formule.

Des membres soulignent la complexité du processus, lequel leur semble être une application directe de la convention collective. Ils se demandent s'il n'y aurait pas une façon de présenter ce sujet d'un point de vue qui s'attache davantage aux mandats du conseil. Par ailleurs, il leur semble que la documentation est très volumineuse et pourrait se réduire aux 13 dernières pages.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6166 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Nominations**

### **8.1. Démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant**

L'article 23 du *Règlement général*, stipule que « le membre qui fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois (3) séances ordinaires consécutives de l'instance statutaire sur laquelle il siège, constitue une démission. Le secrétaire général informe le conseil d'administration qui constate et prend acte, par résolution, de la fin du mandat du membre concerné sur la base d'avoir démissionné. »

En vertu de cet article, le conseil d'administration est invité à prendre acte de la démission d'un membre de la commission des études. En effet, un membre y siégeant à titre d'étudiant, monsieur Bilal Tawbe, n'a assisté à aucune des huit réunions régulières de la commission des études depuis le début de son mandat, le 6 octobre 2017, et ce, sans préavis d'absence.

En vue de combler ce siège, un appel de candidatures sera dûment mené par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) au cours des prochaines semaines.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6167 concernant la démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant; laquelle est jointe en appendice.



## 8.2. Nomination d'étudiants à la commission des études

Conformément à l'article 56.6 du *Règlement général* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 102.4) suivant leur désignation par l'AGE-UQO, et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Le 13 octobre 2017, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des étudiants, et ce, afin de pourvoir un poste vacant. Lors de l'appel de candidatures, le secrétaire général a également reçu la démission de madame Valérie La France-Moreau.

L'AGE-UQO a désigné madame Geneviève Beauchemin et monsieur Pascal Turcotte afin de pourvoir aux sièges vacants. Ces étudiants sont éligibles à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général. La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à ces nominations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6168 concernant la nomination d'étudiants à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (**Geneviève Beauchemin, Pascal Turcotte**); laquelle est jointe en appendice.

## 8.3. Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (CÉR), incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
  - André Durivage, Département des sciences administratives (01.10.2017-30.09.2020)
  - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01.10.2015-30.09.2018)
  - Guylaine Chabot, Département des sciences infirmières (25.10.2016-30.09.2019)
  - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01.10.2017-30.09.2020)
  - Ruth Phillion, Département des sciences de l'éducation (20.06.2017-19.06.2020)
  - Jacques-Bernard Gauthier, Département des sciences administratives (20.06.2017-19.06.2020)
  - Nabil Messabia, Département des sciences comptables (20.06.2017-19.06.2020)
  - François Aubry, Département de travail social (03.11.2015-30.09.2018)
- Une personne versée en éthique;
  - Louis Perron (01.10.2017 - 30.09.2020)
- Une personne possédant une expertise juridique;
  - Me Alexandra Roy (27.09.2016-30.09.2018)

- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
  - Dominique Chabot (01.03.2016 - 28.02.2019)
  - Carole Ross (01.05.2016 - 30.04.2019)
  - Thierry Morel-Laforce (25.04.2017 - 24.04.2020)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
  - Annie Montpetit, doctorat en sciences sociales (06.12.2016 - 05.12.2017)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

L'AGE-UQO, qui a été avisée de la vacance d'un poste d'étudiant au sein du CÉR, a recommandé la nomination d'un étudiant lors de son assemblée générale tenue le 17 novembre 2017.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CA-6169 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (**Annabelle Bilodeau Clarke**); laquelle est jointe en appendice.

#### **9.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

#### **10.- Dépôt de documents**

##### **10.1. Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

**10.1.1. Subvention pour l'année 2017-2018 - Plan quinquennal des investissements universitaires (POIU) 2017-2022**

**10.1.2. Financement de l'effectif étudiant du programme de baccalauréat en écologie et environnement de l'Université de Québec en Outaouais**

#### **11.- Prochaine réunion (19 février 2018)**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 19 février 2018 à 16 h 30.

#### **12.- Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 11.

*Original signé par :*

---

Diane Godmaire, présidente  
André J. Roy, secrétaire général